

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

OBJET : ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE DE CHILLAC

Par arrêté n°2019119-MPA du 21 mars 2019, le Président de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale de la commune de Chillac.

La carte communale est un document d'urbanisme simple qui permet de déterminer les modalités d'application du Règlement National d'Urbanisme en délimitant les secteurs constructibles de la commune où les permis de construire peuvent être délivrés et les secteurs où les constructions ne sont pas admises.

L'enquête publique se déroulera du 12 avril 2019 à partir de 9h et jusqu'au 15 mai 2019 à 17h pour une durée de 34 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Chillac - Touvents, 16480 Chillac.

Le dossier de la carte communale, les avis émis par les Personnes Publiques Associées ainsi qu'un registre permettant au public de formuler ses observations seront disponibles :

- **au siège de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente (Le Vivier 16360 Touvérac) aux jours et heures habituels d'ouverture** soit du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ;
- **à la Mairie de Chillac aux jours et heures habituels d'ouverture** soit le mercredi 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h.

Le public pourra également consulter le dossier d'enquête sur le site internet de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente (<http://www.cdc4b.com>).

Il pourra formuler ses observations des manières suivantes :

- **dans les registres** version papier **ouverts à la mairie de Chillac et à la Communauté de Communes des 4B Sud Charente** aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- **par courrier** adressé à Monsieur le commissaire-enquêteur, **au siège de l'enquête à la mairie de Chillac** ;
- **par courrier électronique** : planification@cdc4b.com ;
- **lors des permanences tenues par le commissaire-enquêteur.**

Pour être recevables, les observations doivent être reçues avant la clôture de l'enquête publique, soit le mercredi 15 mai 2019 à 17 h.

Monsieur Didier LABREGERE désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Poitiers recevra le public à la mairie de Chillac aux jours et heures suivants :

- **le vendredi 12 avril 2019 de 9h à 12h**
- **le mercredi 24 avril 2019 de 14h à 17h**
- **le mercredi 15 mai 2019 de 14h à 17h**

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera mise à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête au siège de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente ainsi qu'à la mairie de Chillac.

Après l'enquête publique, le projet de la carte communale de Chillac, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.